



Compte rendu du CDAS du 28 avril 2025

Une déclaration liminaire intersyndicale CGT, FO et CFDT a été lue en ouverture de séance. Vous la trouverez en annexe.

Réponses de la Directrice :

- Le vote par correspondance est une procédure inhabituelle afin d'engager rapidement les dépenses.

Au mépris d'un processus démocratique légitime et d'un débat contradictoire en CDAS en présentiel ? La CGT pense que la discussion budgétaire est essentielle, dans l'intérêt de tous les agents, alors pourquoi prôner un coup de force digne d'un 49-3 ?

- Sur la baisse drastique de près de 17 % (soit plus de 4 500 € en moins sur le budget CDAS), deux effets se conjuguent. Une baisse de 13,5 % de l'enveloppe théorique auquel se rajoute une baisse de la dotation calculée sur les effectifs au 31/12/2024.

La CGT ne peut que condamner et déplorer les suppressions d'emplois aboutissant à une réduction drastique des effectifs (pour rappel de 2012 à 2024, - 180 emplois à la DDFIP 87 soit plus d'1 agent sur 4 en moins). Cela impacte durement les conditions de travail, les moyens humains et financiers notamment à travers le budget alloué à l'action sociale et n'est pas sans conséquences pour les agents de la DDFIP 87.

La directrice précise que, dans les départements comme le nôtre, le budget de la restauration reste le plus fort.

La CGT ne peut qu'insister sur l'importance d'avoir un restaurant administratif comme celui de Cruveilhier, et invite les agents à le faire vivre par leur présence régulière.

1 – Approbation du PV du CDAS du 28 janvier 2025

Le PV du 28 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget CAL 2025

- Laure Gazo Dufau : suite au CNAS de début avril, la perte budgétaire s'élève à 1 036 € (notamment du à la prise en compte des éléments suivants au 31/12/2024 : - 12 actifs, - 24 retraités et - 23 enfants).

- Concernant le goûter des retraités, 62 pré-inscrits. Initialement prévu début 2025, il devait être reporté, avant qu'il ne soit tout simplement supprimé dans les modifications budgétaires proposées. *Pour la CGT, le goûter est un moment convivial permettant aux retraités de maintenir un lien social salvateur. Les interactions générées lors de cet évènement participe à l'épanouissement des liens intergénérationnels.*

Il est décidé d'un report du goûter en fin d'année (Novembre ou Décembre). Des devis seront établis afin de comparer les tarifs

Nous nous satisfaisons du maintien du goûter qui a toute sa place en termes d'action sociale.

- Concernant les sorties 2025 (Château des Milandes / Futuroscope), après une analyse plus fine liée à la prise en compte des coefficients familiaux, estimation faite avec 50 % de familles ayant un quotient familial inférieur à 1 000 € et 50 % un quotient familial supérieur à 1 000 €, un solde de 746 € se dégage.

Un bémol pour le château des Milandes en fonction de la date et des disponibilités, car ce château est très prisé ; à voir quant au maintien de la date. L'objectif principal est de remplir les cars pour le château de Milandes.

La problématique est différente pour le Futuroscope car il s'agit d'un forfait.

Les inscriptions s'opéreront via « Démarches simplifiées ».

La CGT regrette qu'une fois de plus les victimes de l'illectronisme soient mis sur le banc des laissés pour compte. Pour nous, la multiplication des canaux d'inscription ne peut être que développer afin de permettre une égalité d'accès.

- Concernant les Kadodrive, il y a un reliquat 2024 de 6 , 2 ayant déjà été attribués il en reste 4.

Un constat : les effectifs « adolescents » sont en baisse (environ 25 adolescents).

Les soldes des différentes prestations (goûter, sorties, arbre de Noël) seront, en partie, fléchés vers les kadodrive, après évaluation des besoins.

- Concernant l'arbre de Noël

* Spectacle, salle, sécurité et ballons: montant estimé : 3 900 €.

Pour les Organisations Syndicales, la sculpture sur ballons n'est pas une dépense indispensable. En raison des baisses budgétaires imposées, il est acté que, pour cette année, cette activité ne sera pas proposée lors de l'arbre de Noël, ce qui permet une économie de 900 €.

* Goûter/friandises : 2 000 €

Montant maintenu à ce niveau en raison de l'augmentation des prix des madeleines et du chocolat.

* Cadeaux 8 400 €.

Après une estimation plus fine (280 enfants-30 € par enfant). Montant prévisionnel 9 000 €.

Attention ce montant pourrait évoluer les effectifs au 01/09/2025 n'étant pas connus.

Vote : abstention à l'unanimité des organisations syndicales.

Explication du vote : la restriction budgétaire sévère impacte durement les agents de la DDFIP 87. Si par principe, cela nous fait tendre vers le non, il n'en demeure pas moins qu'il ne faut pas encore plus pénaliser les agents et que le temps a suffisamment tourné.

Vos représentants CGT Finances Publiques 87
Valérie LANDURE- Henri BEAUFILS et Frédéric GILOUPPE (expert)